



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-116

Séance du 16 décembre 2022

Date de convocation : 12/12/2022 L'an 2022, le 16 décembre 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17

Pouvoirs : 05/17

Excusés : 01/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; M.
BRUN ; Mme DARIES ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M.
MUSSARD ; M. FLEISCH ; Mme BECARD et Mme MAUDUIT.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme LE CORRE à Mme
BECARD ; M. OREAL à M. MUSSARD ; Mme LEVAVASSEUR à M.
FLEISCH et Mme SERRA à M. BRUN.

Était absente excusée : Mme BLET.

Tome 1 - N°22-116- OBJET : Décision Modificative n°4-Budget EHPA – Exercice 2022.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration qu'il convient d'apporter des ajustements comptables au budget de l'EHPA conformément à la décision modificative n°4 du Budget Général actant le versement d'une subvention complémentaire de la ville d'un montant de 170 765,13 € afin de permettre le versement du complément de traitement indiciaire aux agents concernés en EHPA conformément au décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2010-1152 du 19 septembre 2020.

